Chaque année, la grippe saisonnière entraine de lourdes conséquences en termes de santé publique et d'impacts sur le système de santé.
La saison précédente (2018/2019) en France métropolitaine, **8 117décès** ont été attribués à la grippe. La saison a été marquée au niveau national par une circulation quasi-exclusive des virus grippaux de type A.
En Ile-de-France, les indicateurs de surveillance de grippe ont montré une épidémie tardive (début en semaine 02/2019, du 7 au 13 janvier 2019) et courte (9 semaines contre 16 en saison 2017/2018), comme dans le reste du territoire métropolitain.

Comme vous le savez, la grippe est une maladie très **fréquente**, elle peut être **grave**, voire **mortelle**, en particulier chez les personnes fragiles :

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes obèses ;
- les nourrissons.

La vaccination antigrippale

La vaccination antigrippale représente un des **moyens les plus efficaces de prévenir la grippe saisonnière**. Elle réduit incontestablement le risque de complications graves et de transmission du virus. Le rapport bénéfice/risque est très en faveur de l'acte vaccinal : peu, voire pas d'effets secondaires*, alors que la diminution du nombre de décès grâce à la vaccination est importante (**environ 2 000 décès évités** en moyenne chaque année chez les personnes âgées).

Adopter des gestes barrières

Pour se protéger et protéger son entourage, il est **essentiel** que chacun mette en place, dès que les virus grippaux circulent, une série de **gestes simples destinés à limiter leur transmission**, tels que **l'hygiène des mains**. Et pour les personnes atteintes : le **port du masque**, la **limitation des contacts** avec les personnes fragiles ou malades.

Un bouclier sanitaire pour se protéger de la grippe !

L'efficacité de chacune de ces mesures (vaccination et gestes barrières) est optimisée en les combinant. Ceci permet de constituer un **bouclier sanitaire.**

Votre rôle est essentiel dans la prévention de l'épidémie de grippe

Pendant cette période il est nécessaire de vous assurer :

- De **votre vaccination** (**et de celle de votre personnel** le cas échéant) ;
- De la proposition de la **vaccination à vos patients** répondant aux recommandations vaccinales ;
- Dans votre salle d'attente de consultation
    - De l'information des patients, y compris par le personnel d'accueil, sur **l'importance du port du masque en cas de symptômes** (ci-joint une affiche à installer dans les salles d'attente) ;
    - De la **mise à disposition des masques pour les patients** ;
    - De la **disponibilité de produits hydro alcooliques**.
- De l'information des patients, sur **l'importance du respect des mesures barrières dans la vie quotidienne, en cas de symptômes**.

Fabienne AMIOT
Délégation départementale de Paris
Pôle Ambulatoire, Innovation et Démocratie sanitaire
PDSA, transports sanitaires,1er recours,
Instituts de formations paramédicales
Millénaire 2 - 35 rue de la Gare - 75935 PARIS CEDEX 19
Tél. : 01 44 02 09 21 - Fax 01.44.02.09.57
Fabienne.amiot@ars.sante.fr